Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-11220926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Date de convocation 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX - H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations :
F. VINCINAUX à S. RIGAUD

Secrétaire : J. TEXIER

DELIBERATION N° 11220926 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Vente des parcelles communales cadastrées BL n°61, BL n°62 à Monsieur Julien DATICHE – Exploitant agricole
RAPPORTEUR : Jean-Luc LUSTENBERGER

Depuis de nombreuses années, la commune a comme objectifs de lutter contre la cabanisation, de favoriser le remembrement rural et de soutenir les exploitants agricoles locaux.

C'est dans cette démarche que la commune souhaite céder à Monsieur Julien DATICHE les parcelles BL n°61 et BL n°62 qui sont actuellement sous baux avec sa compagne. Elles jouxtent une troisième parcelle propriété de Monsieur DATICHE.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Détails :
- BL n° 61 1745 m² lieudit LISLETTE
- BL n° 62 1130 m² lieudit LISLETTE

Prix de cession des deux parcelles : 4312.50 € (soit 1,5 € le m²)

Après avoir précisé que l'étude de Maitre Isnard, notaire à Caumont-sur-Durance, sera chargée de rédiger l'acte et d'effectuer les formalités définitives, l'Assemblée est invitée en délibérer.

Le conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis de la commission des finances du 14 septembre 2026,
Considérant que les conditions sont satisfaisantes,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-11220926-DE

- **DECIDE** de céder les parcelles BL n°61 et BL n°62 à Monsieur Julien DATICHE
- **FIXE** le coût de la cession des parcelles à 4312.50 €,
- **ESTIME** les frais notariés à 1000.00 € ce qui porte le coût total de l'opération à 5312.50 €,
- **CHARGE** l'étude notariale de Maitre ISNARD notaire à Caumont-sur-Durance de rédiger l'acte et d'effectuer les formalités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes inhérents à cette opération,
- **PRECISE** que la recette sera inscrite au Budget principal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE - M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ
CONTRE :
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE (VAUCLUSE)

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.